

Good Knowledge

F.5 Anticiper l'autonomisation des véhicules

L'ambition est de développer une vision stratégique sur l'automatisation progressive des véhicules pour pouvoir anticiper les impacts (y compris sur les plans socio-économique et environnemental), orienter et adapter au besoin les politiques publiques concernées.

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



-  Mener une veille active et prospective : suivre les évolutions, organiser des échanges et rencontres entre acteurs, analyser et évaluer les impacts de façon transversale sur la mobilité, ainsi que sur les autres politiques publiques
-  Lancer un dialogue structurel entre autorités publiques et acteurs privés
-  Accueillir des tests et projets pilotes, en matière de transport public
-  Mener les actions publiques à anticiper : définition d'un cadre réglementaire, adaptations du Code de la route

Analyse de l'avancement et des freins

Bruxelles Mobilité mène une veille notamment par rapport à la réglementation européenne qui instaure progressivement un cadre réglementaire européenne. Par ailleurs une expertise dans le 'geofencing', solution technologique utile dans une perspective de développement des véhicules autonomes, s'accumule au sein de Bruxelles Mobilité grâce au secteur du cyclopartage (trottinettes et vélos partagés en flotte libre).

Le déploiement à grande échelle de ce type de véhicules pose encore beaucoup de questions tout d'abord au niveau stratégique. En effet, une approche différenciée doit être adoptée en fonction du type de véhicules autonomes considéré : les véhicules de particuliers qui s'automatisent de génération en génération (type Full Self Driving de Tesla) et les robotaxis qui sont en exploitation désormais aux États-Unis ou en Chine. Non seulement, les technologies utilisées sont différentes, mais l'impact que peuvent avoir ces véhicules sur le nombre de véhicules.kilomètres est distinct également. Deuxièmement, les véhicules autonomes posent également de nombreuses questions opérationnelles (cadre juridique, adaptations infrastructurelles ...). Dans ce cadre, une collaboration et des synergies avec les deux autres régions et le fédéral sont bénéfiques pour optimiser les partages de connaissances. Ainsi au même titre que les deux autres Régions, Bruxelles Mobilité a remis des avis lors des différentes étapes de l'étude sur la « *Stratégie fédérale sur les véhicules autonomes, mission exploratoire* » portée par le fédéral.

La Région de Bruxelles-Capitale a autorisé divers tests sur son territoire réalisés par la STIB, STIB/Solvay et la VUB, et Toyota. L'accès aux résultats de ces tests est un enjeu majeur.

Les sous-actions précédentes permettent d'identifier des points d'attention par rapport au cadre réglementaire et aux innovations en Belgique, mais aussi à l'étranger. Si pour l'instant les projets restent en phase pilote, il convient de rester attentif aux futurs développements afin d'identifier les mesures à prendre dans le contexte de la définition d'un cadre réglementaire qui va aussi bien du Code de la route à par exemple une révision du cadre réglementaire des services d'autopartage.

Chiffres clés

- Nombre de tests pilotes mis en place : 4 tests pilotes ont été réalisés (Toyota, STIB, STIB/Solvay et VUB)

Réalisations illustrées



©STIB – Test navette autonome SAM-e

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.